

SIVOS ARS-GIMEUX

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2016

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente, le treize octobre 2016 pour la tenue d'une séance ordinaire le vingt octobre à 17h.

Ordre du jour :

- COMPTE RENDU DES SEANCES DES 07/07 ET 26/08/2016 ;
- TRANSPORTS SCOLAIRES : Avenant n° 3 au marché ;
- TRAVAUX CANTINE ETE 2016 : Remboursement de la commune d'Ars ;
- DELIBERATION MODICATIVE :
 - Virements de crédits de l'article 6542 au 6541, créances en non-valeur,
 - Augmentation de crédits de fonctionnement aux articles D673 et R 6419 pour annulation de titres sur 2015 ;
- NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES : Convention de prestations d'encadrement et d'animation NAP 2016/2017 ;
- PRIX DE REVIENT DES REPAS EN 2015 ;
- PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SALIGNAC POUR LES ENFANTS DOMICILIES SUR CETTE COMMUNE ;
- PERSONNEL :
 - Compte rendu de la réunion des agents du 27/09/2016,
 - Plannings rectifiés.
- ANALYSES DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL ET AUDIT
- QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil seize, le vingt octobre à 17h00, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente.

Etaient présents : MM. Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Xavier JOURDAIN, Michèle LAGARDE, Philippe LAFFORT, Claude CHATEAU.

Invités : Mme NADEAU, maire de Gimeux

Absents : Mme TOURNADRE MAIRE D'ARS, Melle GATTI (excusées), AUGUIN SYLVIE

Madame le MAIRE DE GIMEUX informe les membres du bureau qu'elle devra quitter la réunion à 18h15, de ce fait l'ordre du jour est modifié.

1. AUGMENTATION TARIF DE BUS

Les élus décident de solliciter une subvention de fonctionnement auprès de Grand Cognac pour la navette de l'ALSH.

La Présidente du SIVOS informe les membres du Comité présents que, compte prévu dans le marché de juillet 2014 une augmentation de 0.91% des tarifs des lundis, mardis,

jeudis, vendredis et des mercredis a été appliquée en application de l'article 6.3 du C.C.P.

Elle présente l'avenant n°3 au marché de juillet 2014, reçu des transports CITRAM Charente, concernant l'augmentation du tarif journalier à compter du 01/09/2016.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- d'approuver l'augmentation prévue à l'avenant n° 3 au marché négocié de juillet 2014, ci-joint,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant.

Votants : 5, pour : 5, contre : 0

DELIBERATION 2016-05-OCTOBRE-01
Reçue en Sous-préfecture le

2. REMBOURSEMENT DE LA MAIRIE D'ARS

La Présidente informe les membres du Comité du SIVOS que la Commune d'Ars a fait effectuer, par ses agents, des travaux de déplacement du lavabo à l'intérieur de la cuisine d'Ars. Les locaux appartenant au SIVOS, la Commune d'Ars demande le remboursement des achats de matériel (mitigeur et petites fournitures) dont le montant s'élève à 235.04 €.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- d'autoriser la Présidente à rembourser à la Commune d'Ars les fournitures pour les travaux de la cuisine d'Ars dont le montant s'élève à 235.04 €.

Votants : 5, pour : 5, contre : 0

DELIBERATION 2015-05-OCTOBRE- 02
Reçue en Sous-préfecture le

Madame le Maire de GIMEUX demande si l'achat des caniveaux posés dans la cour de la maternelle peut être pris en charge par le SIVOS, une réponse lui sera apportée après consultation des statuts du SIVOS.

3. DELIBERATION MODIFICATIVE

La Présidente informe les membres du SIVOS de la nécessité de prévoir des modifications de crédits en dépenses de fonctionnement pour des créances en non-valeur et pour une annulation de titres sur l'exercice 2015. Il est nécessaire de modifier les crédits ainsi qu'il suit :

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS votent les mouvements de crédits tels qu'indiqués ci-dessus.

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
6419 Remboursement sur rémunérations du personnel		2 186,00 €
6541 créances admises en non-valeur	150,00 €	
6542 créances éteintes	- 150,00 €	
673 titres annulés sur exercices antérieurs	2 186,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 186,00 €	2 186,00 €

Votants : 5, pour 5, contre : 0

DELIBERATION 2016-05-OCTOBRE- 03
Reçue en Sous-préfecture le

4. NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES : Convention de prestations d'encadrement et d'animation

La Présidente informe les membres du Comité du SIVOS que la Communauté de Communes GRAND-COGNAC continuera de verser, dans le cadre des prestations d'encadrement et d'animation d'activités périscolaires, en plus de la contrepartie financière correspondant au coût réel de la prestation des agents, un forfait de 350 € par école destiné à couvrir les frais d'ingénierie du SIVOS.

Elle fait lecture de la convention 2016/2017 et demande, aux membres du SIVOS, de l'autoriser à signer ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- d'autoriser la Présidente à signer la convention de prestations d'encadrement et d'animation d'activités périscolaires avec les communes du territoire de Grand-Cognac 2016/2017.

Votants : 5, pour : 5, contre : 0

DELIBERATION 2016-05-OCTOBRE- 04
Reçue en Sous-préfecture le

5. PRIX DE REVIENT DES REPAS EN 2015 : revalorisation du prix des tickets

La Présidente informe les membres du sivos que le prix de revient d'un repas est passé à onze euros et cinq centimes en 2015. Cette augmentation est due à l'augmentation du tarif des personnels, à la réparation de la chambre froide, à l'augmentation des denrées alimentaires et à l'achat de petits équipements,

Considérant ce coût,

Considérant le prix des repas et garderie pour les élèves resté inchangé depuis le 1^{er} janvier 2014,

la Présidente demande aux membres du SIVOS de se prononcer sur une éventuelle augmentation des tarifs.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- d'augmenter les tarifs de 0.10 € pour les repas et de 0.05 € pour les garderies, à compter 1^{er} janvier 2017. Ils s'établissent dont ainsi qu'il suit :

- REPAS ENFANTS COMMUNES	3.40 €
- GARDERIE matin ou soir ENFANTS COMMUNES	1.50 €
- GARDERIE matin et soir ENFANTS COMMUNES	2.10 €

Les tarifs des repas et garderie hors commune ne changent pas :

- GARDERIE matin ou soir ENFANTS HORS COMMUNES	1.60 €
- GARDERIE matin et soir ENFANTS HORS COMMUNES	2.10 €
- REPAS ENFANTS HORS COMMUNES	4.35 €

- Le prix des repas adultes s'alignera sur le coût des avantages en nature de la Sécurité sociale à compter du 1^{er} janvier 2017.

Votants : 5, pour : 5, contre : 0

DELIBERATION 2016-05-OCTOBRE- 05
Reçue en Sous-préfecture le

6. PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SALIGNAC POUR LES ENFANTS DOMICILIES SUR CETTE COMMUNE

Madame la Présidente rappelle aux membres du SIVOS qu'il est nécessaire de réévaluer la participation de la Commune de Salignac pour les élèves inscrits à la rentrée 2016-2017, compte tenu des dépenses par élèves de l'année civile 2015.

Cette dépense est obligatoire pour une commune (Art. L2321-2, 9° du Code général des collectivités territoriales, Art. L212-5 et L212-8 du Code de l'éducation).

La Présidente présente aux membres du SIVOS le calcul de la participation pour l'année scolaire 2016/2017. Elle a été évaluée par rapport au coût de revient d'un élève sur l'année civile 2015 et sur la base d'une moyenne des effectifs 2014-2015 et 2015-2016.

Seules les dépenses de fonctionnement ont été prises en compte, hors dépenses des services cantine et garderie.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- De demander une participation à la Commune de Salignac pour l'année scolaire 2016/2017 ;
- D'évaluer cette participation à la somme de 1168.28 € par élève pour ladite année scolaire compte tenu du calcul du prix de revient d'un élève en 2015 ;
- De réévaluer cette participation chaque année compte tenu des dépenses par élève de l'année civile précédente ;
- D'autoriser la Présidente à signer la convention avec la Commune de Salignac.

Votants : 5, pour : 5, contre : 0

DELIBERATION 2016-05-OCTOBRE- 06
Reçue en Sous-préfecture le

7. PERSONNEL

Madame la Présidente informe les membres du bureau qu'une réunion du personnel s'est tenu le 27/09/2016.

Au cours de celle-ci le fonctionnement du SIVOS a été évoqué et n'a pas révélé de problèmes majeurs.

Le stage gestes et postures qui s'est déroulé fin août a été apprécié par l'ensemble du personnel.

Les dossiers FIPH de Karine LACOMBE et de Régine GIRAUD n'ont toujours pas été adressés au SIVOS, une relance sera faite auprès du Centre de Gestion.

Un inventaire du matériel obsolète et non utilisé sera établi et remis mis à la réforme.

8. ANALYSES DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL ET AUDIT

La présidente donne connaissance du rapport d'analyses du Laboratoire Départemental lequel document fait état de la vétusté du meuble et du sol de la cantine à Gimeux.

9. QUESTIONS DIVERSES

Les membres du bureau demandent pourquoi le compte rendu de la réunion du sept juillet est communiqué tardivement alors qu'il avait été décidé en réunion que celui-ci devrait être effectué dans les quinze jours suivant la réunion, ce sujet sera abordé avec Béatrice GAUTHIER lors de son entretien annuel.

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2016

LISTE DES DELIBERATIONS

N° 2016-05-OCTOBRE-01 – TRANSPORTS SCOLAIRES : Avenant n°3 au marché négocié de juillet 2014, Augmentation au 01/09/2016

N° 2016-05-OCTOBRE-02 – TRAVAUX CANTINE D'ARS Remboursement de fournitures à la Commune d'Ars

N° 2016-05-OCTOBRE-03 – VIREMENT DE CREDIT N° 1 POUR CREANCES EN NON VALEUR ET ANNULATION DE TITRES SUR L'EXERCICE 2015

N° 2016-05-OCTOBRE-04 – GRAND-COGNAC Convention de Prestation d'encadrement et d'animation D'activités périscolaires 2016/2017

N° 2016-05-OCTOBRE-05 – AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS ET GARDERIE Au 1er janvier 2017

N° 2016-05-OCTOBRE-06 – DEMANDE DE PARTICIPATION A LA COMMUNE DE SALIGNAC (17) POUR LES ELEVES DOMICILIES SUR CETTE COMMUNE Pour l'année scolaire 2016/2017

Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente, membre d'Ars	
Monsieur Claude CHATEAU, Vice-président, membre de Gimeux	
Monsieur Xavier JOURDAIN, Membre d'Ars	
Madame Michele LAGARDE, Membre d'Ars	
Monsieur Philippe LAFFORT Membre de Gimeux	
Madame Sylvie AUGUIN, Secrétaire, membre de Gimeux	ABSENT